

**Protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous**

**Renforcement des règles sanitaires au sein des établissements scolaires**

**Février 2021**

En raison de l'évolution de la circulation du virus constatée en janvier 2021 et notamment de l'émergence de variants, le protocole sanitaire en vigueur au sein des établissements scolaires du second degré évolue à partir du 8 février 2021.

**La distanciation de 2 mètres entre groupes d'élèves à la cantine et le port de masque « grand public » de catégorie 1 sont désormais requis et l'aération est renforcée.**

L'organisation mise en place depuis le début de cette année scolaire a montré son efficacité pour contenir la propagation du virus au sein de notre établissement. Pour mémoire, celle-ci repose sur les principes ci-dessous qui sont actualisés :

❖ **La distanciation physique doit être garantie en toutes circonstances :**

- Tous les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- Des marquages au sol et des affichages facilitent le respect des circulations séparées et des distances aux abords des entrées extérieures et intérieures.

❖ **L'application des gestes barrière est permanente et concerne tout le monde :**

- Le lavage et la désinfection des mains à l'eau ou avec une solution hydroalcoolique seront réguliers : entrées en salle de classe, passage aux toilettes lors des récréations, avant et après le repas.
- L'utilisation des matériels collectifs (ballons, instruments divers, règles, claviers, téléphones, photocopieurs ...) sera accompagnée de modalités de désinfection régulière.
- **Le port du masque « grand public » de catégorie 1**, en tissu ou jetable, **est obligatoire pour les élèves et les adultes** (sauf en cas de prise de repas), au sein de tous les espaces de l'établissement, aux abords de l'établissement, sur la voie d'accès à l'entrée du collège et dans la cour de récréation.
- **Les locaux** (salles de classe, salle de restauration ou de réunion, bureaux) **sont régulièrement aérés** (le matin, aux récréations, le midi, le soir et **quelques minutes toutes les heures**) et les surfaces les plus touchées régulièrement désinfectées (rampes d'escalier, poignées...)
- Les activités physiques et sportives scolaires et extrascolaires qui se déroulent en espace clos (gymnase) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

❖ **Des dispositions garantissent la limitation du brassage des élèves.**

- Afin de limiter les croisements de groupes d'élèves, chaque classe dispose de sa propre salle au sein de laquelle, les différents professeurs viennent faire cours.
- Chaque niveau (6°, 5°, 4° et 3°) dispose d'un accès spécifique au bâtiment et d'une zone réservée dans la cour de récréation.
- A l'intérieur du collège, les déplacements des groupes d'élèves sont encadrés par les professeurs afin de garantir au sein des couloirs, le port du masque, le respect des circulations imposées, la régulation des éventuels regroupements et /ou croisements de groupes.

❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels restent renforcés.**

- Un distributeur de gel hydroalcoolique a été installé aux entrées de l'établissement, dans toutes les salles de classe, dans les sanitaires et dans la salle de restauration. Les recharges de gel sont régulièrement vérifiées.
- Dans les salles de classe, en plus du nettoyage habituel, les sols sont lavés tous les jours, les tables et les chaises de classe, les claviers d'ordinateurs, les poignées de portes et les interrupteurs sont désinfectés tous les jours.
- En plus du nettoyage habituel, les sanitaires sont désinfectés trois fois par jour.
- Dans les halls, les escaliers et les couloirs, les rampes d'escalier et interrupteurs sont désinfectés tous les jours.

❖ **En collaboration avec le département de Seine-et-Marne, le passage au restaurant scolaire est particulièrement encadré**

- Une attention particulière est apportée à l'hygiène des mains : des distributeurs de solution hydroalcoolique sont à disposition des élèves à l'entrée et à la sortie du réfectoire et une distribution de gel hydroalcoolique est assurée au moment de la manipulation du masque de protection.
- Les entrées et les sorties sont dissociées, les élèves respectent un sens de circulation et se déplacent sur autorisation.
- Les tables sont désinfectées à l'issue de chaque repas.
- La salle de restauration est régulièrement aérée. Conformément aux dernières préconisations, la pose de capteurs CO2 est envisagée.
- Les élèves déjeunent par classe, le dos à dos est autorisé, **une distance latérale d'au moins deux mètres est respectée entre les groupes.**

❖ **Limiter les déplacements des personnels et des parents**

- Toutes les activités ne relevant pas de la relation pédagogique directe (réunions, conseils divers, rencontre parents-professeurs...) devront dans la mesure du possible être effectuées en distanciel par courrier, téléphone ou visio-conférence.
- Si elles ne peuvent être organisées à distance, les réunions pourront se tenir au collège sous réserve qu'elles soient organisées dans le strict respect des consignes sanitaires (port du masque / respect de la distanciation d'un mètre entre les personnes) et qu'elles soient programmées à l'avance.

❖ **Des mesures de dépistages sont mises en oeuvre**

- Des dispositifs de dépistage en milieu scolaire, proposés aux personnels et aux élèves, après accord des responsables légaux, seront développés en vue d'améliorer la surveillance sanitaire au sein de l'établissement.
- L'offre de tests antigéniques sera notamment systématiquement déployée dès l'apparition de 3 cas confirmés au sein du collège sur une période de 7 jours.

❖ **Le rôle des parents d'élèves est essentiel.**

- En cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez votre enfant ou au sein de votre famille (toux, fatigue, essoufflement, courbatures...), il est important de ne pas envoyer le jeune au collège, de solliciter un avis médical et de prévenir immédiatement l'établissement. Tous les matins, les parents sont tenus de surveiller la température de leur enfant. Si elle est supérieure à 38°C, par sécurité, le jeune reste à la maison, un avis médical est sollicité et l'établissement est immédiatement prévenu.
- Une procédure stricte sera mise en œuvre en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes lors de la présence du jeune au collège : retour au domicile, consultation du médecin traitant et retour en classe selon avis médical.
- Les parents fournissent des mouchoirs en papier jetables à leur enfant.
- **Le port du masque « grand public » de catégorie 1 étant obligatoire, les familles sont tenues de fournir des masques adaptés à leur enfant.** Pour les élèves demi-pensionnaires, le masque propre qui sera utilisé l'après-midi est à conserver dans un sachet plastique au nom de l'enfant. Le masque souillé utilisé le matin sera conservé dans un autre sachet plastique au nom de l'enfant.
- Il est nécessaire de bien respecter les horaires d'arrivée au collège afin de ne pas générer d'attroupement sur le chemin ou aux abords de l'établissement.
- Conformément au règlement intérieur de l'établissement, les élèves externes sont autorisés à sortir après le dernier cours de la demi-journée et les élèves demi-pensionnaires à 13h20, à l'issue de la demi-pension s'il n'y a pas de cours l'après-midi. En raison de la situation sanitaire, toute dérogation aux principes rappelés ci-dessus doit être sollicitée au préalable et par écrit auprès du chef d'établissement.
- Les échanges et prêts de matériel étant interdits, les parents s'assurent que le jeune dispose de son matériel scolaire.
- Les parents veillent à ce que le jeune se lave les mains dès son retour au domicile.
- Le port du masque est obligatoire sur la voie publique, c'est-à-dire sur le chemin du collège. Il est de la responsabilité des parents de le rappeler à leurs enfants.
- Les jeunes justifient leurs déplacements avec leur carnet de correspondance. Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant dispose bien de leur carnet de correspondance.

Melun, le 05/02/2021,

Le principal,

Pascal FORTIN